



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMMUNE DE GRIGNY-SUR-RHÔNE  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mars 2025

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	21	8	0

Date de convocation le **7 mars 2025**

Président: M. Xavier ODO.

Secrétaire de séance : M. Amar MANSOURI.

**Présents :**

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET, Mme Aurélie FRONTERA, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI

**Procuration :**

M. Christophe CABROL donne pouvoir à M. Xavier ODO, Mme Maria MARTINEZ donne pouvoir à Mme Marie-Claude MASSON, M. Djamal MESAI-MOHAMMED donne pouvoir à M. Hervé NOUZET, Mme Delphine FAURAND donne pouvoir à M. Amar MANSOURI, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à M. Florian RAPP, M. Roland DÉCOMBE donne pouvoir à Mme Pia BOIZET, M. Arnaud DERROUBAIX donne pouvoir à M. Olivier CAPELLA, Mme Marie-Line JULLIEN donne pouvoir à Mme Irène DARRE

**EXERCICE 2025 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Vu la délibération du Conseil municipal n°24-015 du 8 mars 2024, fixant les taux d'imposition de l'année 2024 suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,50 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50,05 %,
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 18,60 %

Vu la délibération du Conseil municipal n°25-003 du 7 février 2025, relative au débat d'orientation budgétaire et notamment l'article consacré à la fiscalité ;

Considérant que le Conseil municipal fixe les taux d'imposition qui s'appliqueront pour l'année 2025 ;

Considérant que la Ville souhaite faire évoluer les taux des taxes en vigueur en les diminuant ;

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**

D'ADOPTER, pour l'année 2025, les taux d'imposition suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,50 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48,68 %
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 18,09 %

Suffrages exprimés	<b>29</b>	
Vote(s) Pour	<b>24</b>	M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Christophe CABROL, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Maria MARTINEZ, M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, Mme Chloé OLLAGNIER, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Line JULLIEN
Vote(s) Contre	<b>5</b>	M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI
Abstention(s)	<b>0</b>	
Ne prend pas part au vote	<b>0</b>	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 14 mars 2025.

Le Maire,  
Xavier ODO.



Le secrétaire de séance  
Amar MANSOURI.